

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du JEUDI 9 AVRIL 2026 à 18h30
en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Benoît SANCHEZ, Maire de Mondragon, en mairie.

Messieurs : TRAMIER JF – TRUC Y – MARSEILLES P – LEBEGUE J – SABATIER T – BLANC D – HADJ-MAHDI S – AIME N – BOYER N – DUMAS A (arrivée à 18h44) – MAUCCI D- GIORDANO PH.

Mesdames : ALTIER MA – GILLET N – GRAS S – LLORET S – RIGGIO B – ROMANINI B – BACON E – PHILIPPE V – LOPEZ C – DUCROS J – GARCIA A – ANDRE A – POILROUX M.

Procuration : BASTET S à MAUCCI D.

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Patrice MARSEILLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

26 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le Procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'avait pas compris la question de M GIORDANO et qu'il a conscience qu'il existe une fracture numérique, le sujet peut être abordé dans chacune des commissions municipales.

26 votes pour.

3/ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le Règlement Budgétaire et Financier de la commune de Mondragon est adopté à l'unanimité à compter du 09 avril 2026.

M. MAUCCI émet une observation concernant les pages 15 et 16 et notamment les provisions pour créances douteuses. Il est stipulé que la dotation de provision des créances douteuses sera inscrite annuellement au Budget Primitif de la commune, ce qui ne semble pas être le cas. Il revient sur la créance de « La Taverne » de 23 000€ et la non-application de cette règle budgétaire.

Monsieur le Maire prendra le temps d'apporter une réponse.

M. MAUCCI indique qu'une commission de contrôle des comptes détaillés doit être créée selon les articles R 223-3 et R 221-1.

Monsieur le Maire en prend note et va s'assurer de cette obligation ou non.

21 votes pour.
5 abstentions.

4/VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNÉE 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Les taux d'imposition restent inchangés :

- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,45 %
- * taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 43,41 %
- * taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,80 %

Mme ANDRE sollicite l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) lorsqu'elle porte sur des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs. M. MAUCCI précise qu'il s'agit des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans.

Monsieur le Maire indique que cette exonération est déjà appliquée sur la commune.

26 votes pour.

5/COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le Compte de Gestion du budget de la Commune pour l'exercice 2025 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 142 464.94		1 143 864.46
Opérations de l'exercice	1 922 092.69	1 422 409.42	4 272 498.55	4 786 836.97
TOTAUX	1 922 092.69	3 564 876.36	4 272 498.55	5 930 701.43
Résultats de clôture		1 642 781.67		1 658 202.88
Restes à réaliser	811 500.00	403 545.34		
TOTAUX CUMULES	811 500.00	2 046 327.01		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 234 827.01		1 658 202.88

21 votes pour.
5 abstentions.

Arrivée de M. DUMAS à 18h44.

6/COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Jean Francois TRAMIER

Monsieur le Maire quitte la salle. M. DUMAS prend part au vote à partir de cette question.
M. TRAMIER est nommé Président de la séance.

La synthèse du Compte administratif 2025 de la commune est approuvé comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 142 464.94		1 143 864.46
Opérations de l'exercice	1 922 092.69	1 422 409.42	4 272 498.55	4 786 836.97
TOTAUX	1 922 092.69	3 564 876.36	4 272 498.55	5 930 701.43
Résultats de clôture		1 642 781.67		1 658 202.88
Restes à réaliser	811 500.00	403 545.34		
TOTAUX CUMULES	811 500.00	2 046 327.01		
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 234 827.01		1 658 202.88

Les membres de l'Assemblée abrogent la délibération 20/2025.

M. MAUCCI sollicite le détail des Restes A Réaliser (RAR). M. PALLIER, le Responsable du Service Financier, est autorisé à prendre la parole.

Il explique que les RAR, apparaissant page 59 du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, sont les suivants :

✓ Etude Giratoire RN7	4 000.00 €
✓ Acquisition terrains	50 000.00 €
✓ Colombarium cimetièrè	11 000.00€
✓ Aménagement Îlot Fauritte	390 000.00 €
✓ Matériel services techniques	17 000.00 €
✓ Matériels informatique écoles	1 000.00 €
✓ Matériels informatique autres	2 500.00 €
✓ Mobilier école	10 000.00 €
✓ Mobilier divers	5 000.00 €
✓ Autres immobilisations	15 000.00 €
✓ Programme voirie	306 000.00 €
✓ Total des Restes à Réaliser.....	811 500.00 €

Il indique aussi que la délibération n°20/2025 prévoyait le transfert du montant des travaux et l'emprunt de façon non budgétaire mais que la trésorerie n'a pas pu les exécuter.

21 votes pour.

5 abstentions.

7/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2025

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de Fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+514 338.42
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du Compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+1 143 864.46
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 1 658 202.88
D Solde d'exécution d'investissement Dépense 001 (<i>besoin de financement</i>)	
Recette 001 (<i>excédent de financement</i>)	+1 642 781.67
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	811 500.00
Excédent de financement	403 545.34
F Besoin de Financement = D+E	+1 234 827.01
AFFECTATION C = G+H	+1 658 202.88
1) G Affectation en réserves (1068) en recettes d'investissement <i>G=au minimum couverture du besoin de financement de F</i>	0.00
2) H report en fonctionnement excédent (002)	1 658 202.88

22 votes pour.

5 abstentions.

8/VOTE DU BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le projet de Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 5 569 503.91 € et en section d'investissement à 3 736 893.02 € répartis de la façon suivante et autorise Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère Général	1 205 467.83
012	Charges de personnel	2 239 200.00
014	Atténuations de produits	200 000.00
65	Autres Charges de gestion courante	1 301 998.38
66	Charges Financières	51 819.43
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
68	Provision pour dépréciation des actifs	1 000.00
023	Vir. Section d'investissement	404 035.29
042	Opérations d'ordre	164 000.00
	TOTAL	5 569 503.91

Le chapitre 73, sur la maquette M57, compte 2 chapitres : le chapitre 73 et le chapitre 731.

RECETTES		
002	Excédent Antérieur reporté	1 658 202.88
013	Atténuation de charges	19 500.00
70	Produits des Domaines	308 616.00
73	Impôts et Taxes	680 000.00
731	Fiscalité locale	2 205 000.00
74	Dotations et Participations	196 700.00
75	Autres Produits de Gestion Courante	381 047.45
76	Produits financiers	15 015.00
042	Opérations d'ordre	104 422.58
	TOTAL	5 569 503.91

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
021	Vir. section de fonctionnement	404 035.29
024	Produits de cession	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	374 810.72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
13	Subventions d'investissement	57 720.00
16	Emprunts et dettes assimilés	690 000.00
040	Opération d'ordre de transfert	164 000.00
001	Solde d'exécution positif reporté	1 642 781.67
	TOTAL	3 333 347.68
	Restes à réaliser	403 545.34
	TOTAL GENERAL	3 736 893.02

DÉPENSES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 232 366.96
20	Immobilisations incorporelles	9 700.00
21	Immobilisations corporelles	681 946.49
23	Immobilisations en cours	754 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	142 956.99
040	Opérations d'ordre	104 422.58
	TOTAL	2 925 393.02
	Restes à réaliser	811 500.00
	TOTAL GENERAL	3 736 893.02

M. MAUCCI demande le détail des comptes « 2138 », « 2315 » et « 21548 ».

Suite à l'évocation d'un emprunt de 687 000 €, il est demandé de fournir une analyse précise de la structure de financement de la collectivité, incluant :

- Le calcul de la CAF brute (Capacité d'Autofinancement avant remboursement du capital de la dette) ;
- Le calcul de la CAF nette (Capacité d'Autofinancement après remboursement du capital de la dette), afin de mesurer l'impact réel de ce nouvel emprunt sur les marges de manœuvre financières.

M. MAUCCI souhaite la production d'un tableau récapitulatif détaillé présentant :

Les revenus locatifs : une ventilation précise des recettes de location par secteur d'activité ;

Les contributions des partenaires économiques : le détail des versements et participations des entreprises locales, notamment les organismes Suez et Pradier Carrières.

Monsieur Le Maire indique prendre note de l'ensemble des questions et y répondra.

22 votes pour.

5 votes contre.

9/COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le Compte de Gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	25 011.89			92 110.58
Opérations de l'exercice	897 324.43	878 759.90	171 048.09	129 869.42
TOTAUX	922 336.32	878 759.90	171 048.09	221 980.00
Résultats de clôture	43 576.42			50 931.91
Restes à réaliser	0.00	0.00		
TOTAUX CUMULES	43 576.42	0.00		
RESULTATS DEFINITIFS	43 576.42			50 931.91

22 votes pour.
5 abstentions.

10/COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean Francois TRAMIER

Monsieur le Maire quitte la salle.

M. TRAMIER est nommé Président de la séance.

La synthèse du Compte administratif 2025 - Assainissement de la commune est définie comme suit :

Libellés	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	25 011.89			92 110.58
Opérations de l'exercice	897 324.43	878 759.90	171 048.09	129 869.42
TOTAUX	922 336.32	878 759.90	171 048.09	221 980.00
Résultats de clôture	43 576.42			50 931.91
Restes à réaliser	0.00	0.00		
TOTAUX CUMULES	43 576.42	0.00		
RESULTATS DEFINITIFS	43 576.42			50 931.91

21 votes pour.
5 abstentions.

11/AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT
Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
Résultat d'exploitation	
<u>A résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	- 41 178.67
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du Compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 92 110.58
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 50 931.91
D Solde d'exécution d'investissement	
Dépense 001 (<i>besoin de financement</i>)	- 43 576.42
Recette 001 (<i>excédent de financement</i>)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
F Besoin de Financement = D+E	-43 576.42
AFFECTATION C = G+H	+7 355.49
1) G Affectation en réserves (1068) en recette d'investissement	-43 576.42
<i>G=au minimum couverture du besoin de financement de F</i>	+50 931.91
2) H report en exploitation excédent (002)	

22 votes pour.
5 abstentions.

12/VOTE DU BUDGET 2026 ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le projet de Budget Primitif 2026 du Budget Assainissement qui s'équilibre avec la reprise des résultats de 2025, en section d'exploitation à la somme de 183 004.75 € et en section d'investissement à la somme de 145 861.27 € dont le détail est le suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des section:

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère Général	10 133.48
012	Charges de personnel	2 000.00
65	Autres Charges de gestion courante	18 000.00
66	Charges Financières	51 486.09
68	Dotation pour dépréciation des comptes de tiers	100.00
023	Vir. Section d'investissement	9 465.28
042	Opérations d'ordre	91 819.90
	TOTAL	183 004.75

RECETTES		
002	Excédent Antérieur reporté	7 355.49
70	Produits de service	140 000.00
74	Subvention	8 500.00
042	Opérations d'ordre	27 149.26
	TOTAL	183 004.75

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
021	Vir. section de fonctionnement	9 465.28
16	Emprunts et dettes assimilées	43 576.42
040	Opération d'ordre de transfert	91 819.90
	TOTAL	144 861.60
	Restes à réaliser	0.00
	TOTAL GENERAL	144 861.60

DÉPENSES		
23	Immobilisations en cours	1 296.45
16	Emprunts et dettes assimilées	72 839.47
040	Opérations d'ordre	27 149.26
001	Résultat reporté	43 576.42
	TOTAL	144 861.60
	Restes à réaliser	0.00
	TOTAL GENERAL	144 861.60

22 votes pour.
5 abstentions.

13/COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT PEYRAFEUX
Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le compte de gestion du budget annexe lotissement Peyrafeux pour l'exercice 2025 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	290 962.68	40 672.20	347 354.83	568 192.76
TOTAUX	290 962.68	40 672.20	347 354.83	568 192.76
Résultats de clôture Restes à réaliser	250 290.48			220 837.93
TOTAUX CUMULES	250 290.48			220 837.93
RESULTATS DEFINITIFS	250 290.48			220 837.93

22 votes pour.
5 abstentions.

14/COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Jean Francois TRAMIER

Monsieur le Maire quitte la salle.

M. TRAMIER est nommé Président de la séance.

La synthèse du Compte administratif 2025 - Lotissement Peyrafeux est définie comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	290 962.68			568 192.76
		40 672.20	347 354.83	
TOTAUX	290 962.68	40 672.20	347 354.83	568 192.76
Résultats de clôture Restes à réaliser	250 290.48			220 837.93
TOTAUX CUMULES	250 290.48			220 837.93
RESULTATS DEFINITIFS	250 290.48			220 837.93

21 votes pour.

5 abstentions.

15/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de Fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-347 354.83
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du Compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+568 192.76
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+220 837.93
D Solde d'exécution d'investissement	
Dépense 001 (besoin de financement)	- 250 290.48
Recette 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F Besoin de Financement = D+E	-250 290.48

AFFECTATION C = G+H	+220 837.93
1) Affectation en réserves (1068) en recette d'investissement	
G=au minimum couverture du besoin de financement de F	
2) H report en fonctionnement excédent (002)	+220 837.93

22 votes pour.

5 abstentions.

16/VOTE DU BUDGET 2026 ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le projet de Budget Primitif 2026 du Budget annexe « Lotissement Peyrafeux » qui s'équilibre, avec la reprise des résultats de 2025, en section de fonctionnement à la somme de 293 337.93 € et en section d'investissement à la somme de 250 290.48 €, dont le détail est le suivant :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
65	Autres Charges de gestion courante	43 047.45
023	Vir. Section d'investissement	212 644.33
042	Opérations d'ordre	37 646.15
	TOTAL	293 337.93

RECETTES		
002	Excédent Antérieur reporté	220 837.93
70	Produits de service	72 500.00
	TOTAL	293 337.93

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
021	Vir. section de fonctionnement	212 644.33
040	Opération d'ordre de transfert	37 646.15
	TOTAL GENERAL	250 290.48

DÉPENSES		
001	Solde d'exécution négatif reporté	250 290.48
	TOTAL GENERAL	250 290.48

22 votes pour.

5 abstentions.

17/COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET ANNEXE SÉNIORIALE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le compte de gestion du budget annexe de la résidence sénioriale pour l'exercice 2025 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	2 499 044.26	867 156.42	63 316.31	
TOTAUX	2 499 044.26	867 156.42	63 316.31	
Résultats de clôture Restes à réaliser	1 631 87.84 407 000.00	89 832.30	63 316.31	
TOTAUX CUMULES	2 038 887.84	89 832.30		
RESULTATS DEFINITIFS	1 949 055.54		63 316.31	

22 votes pour.

5 abstentions.

18/COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ANNEXE SÉNIORIALE

Rapporteur : Jean Francois TRAMIER

Monsieur le Maire quitte la salle.

M. TRAMIER est nommé Président de la séance.

La synthèse du Compte administratif 2025 - Sénioriale est définie comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	2 499 044.26	867 156.42	63 316.31	
TOTAUX	2 499 044.26	867 156.42	63 316.31	
Résultats de clôture Restes à réaliser	1 631 87.84 407 000.00	89 832.30	63 316.31	
TOTAUX CUMULES	2 038 887.84	89 832.30		
RESULTATS DEFINITIFS	1 949 055.54		63 316.31	

M MAUCCI demande si les Reste à Réaliser sont identiques. Monsieur Le Maire répond par la positive.

21 votes pour.

5 votes contre.

**19/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 -
BUDGET ANNEXE SÉNIORIALE**

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Résultat de Fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	-63 316.31
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du Compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	—
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	-63 316.31
D Solde d'exécution d'investissement	
Dépense 001 (besoin de financement)	- 1 631 887.84
Recette 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	407 000.00
Excédent de financement	89 832.30
F Besoin de Financement = D+E	-1 949 055.54
AFFECTATION C = G+H	-63 316.31
3) Affectation en réserves (1068) en recette d'investissement	
G=au minimum couverture du besoin de financement de F	
4) H report en fonctionnement excédent (002)	-63 316.31

22 votes pour.

5 abstentions.

20/VOTE DU BUDGET 2026 ANNEXE SÉNIORIALE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le projet de Budget Primitif 2026 du Budget annexe « Senioriale » qui s'équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 000 216.38 € et en section d'investissement à la somme de 3 186 997.10 €, dont le détail est le suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	24 615.00
012	Charges de personnel	43 816.00
65	Autres charges de gestion courante	10 000.00
66	Charges financières	71 947.51
042	Opération d'ordre de transfert entre section	306.00
023	Virement à la section d'investissement	786 215.56
002	Résultat reporté	63 316.56
	TOTAL	1 000 216.38

RECETTES		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 000.00
75	Autres produits de gestion courante	982 216.38
	TOTAL	1 000 216.38

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 232 366.96
13	Subvention d'investissement	140 391.30
16	Emprunts et dettes assimilées	382 756.37
23	Immobilisation en cours	316 684.63
4582	Opérations pour compte de tiers	316 684.63
021	Virement de la section de fonctionnement	786 215.56
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	11 591.65
040	Opération d'ordre de transfert entre section	306.00
	TOTAL GENERAL	3 186 997.10

DÉPENSES		
21	Immobilisations corporelles	29 000.00
23	Immobilisation en cours	1 160 094.23
16	Emprunts et dettes assimilées	37 738.75
4581	Opérations pour compte de tiers	316 684.63
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	11 591.65
001	Résultat reporté	1 631 887.84
	TOTAL GENERAL	M 186 997.10

M. MAUCCI interpelle l'assemblée concernant le poste des charges de personnel. Il sollicite des précisions sur les perspectives de recrutement envisagées pour assurer le fonctionnement de la structure. S'agissant du budget de fonctionnement, il est rappelé que celui-ci est majoritairement soutenu par la commune. Pour l'exercice en cours, les recettes d'exploitation sont estimées à 35 000 €. À ce titre, M. MAUCCI souhaite obtenir des clarifications sur les points suivants :

- Quel est le nombre de locataires prévisionnel permettant d'atteindre cet objectif de recettes ?
- Sur quelle période d'occupation ce montant a-t-il été calculé ?
- Le nombre d'inscriptions enregistrées à ce jour est-il suffisant pour confirmer l'ouverture de l'établissement dans les conditions prévues ?

Enfin, concernant la section d'investissement, une demande est formulée pour l'élaboration d'un tableau synthétique détaillant l'ensemble des dépenses engagées et des recettes perçues (subventions, autofinancement, emprunts).

Monsieur le Maire précise que la gestion de la structure fait l'objet d'un budget annexe dédié. Concernant le calendrier opérationnel, il informe l'assemblée que la remise des clés est programmée pour le 21 avril, précisant que plusieurs dossiers de candidature sont en cours d'analyse. Le montant inscrit au budget des recettes prévisionnelles correspond à une estimation prudente qui tient compte du délai nécessaire entre la remise des clés et le remplissage progressif des logements.

S'agissant des ressources humaines, Monsieur le Maire souligne que les crédits inscrits au budget 2025 couvriraient initialement les besoins liés à la phase de mise en route de la structure. Pour la phase de fonctionnement pérenne, une réflexion est actuellement engagée concernant le recrutement d'un agent de catégorie B, afin d'assurer l'encadrement et la gestion de l'établissement. L'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'investissement sera consolidé pour permettre une lecture claire du coût final de l'opération.

22 votes pour.

5 votes contre.

21/POLITIQUE FONCIÈRE EXERCICE 2025 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le bilan de la politique foncière est approuvé comme suit :

Secteur économique :

- Cession des parcelles cadastrées ZO n°54 et 55 d'une surface de 9 390 m² au prix de 12 000.00 € à M. BERNARD.
- Cession des parcelles cadastrées D n°894 et 895 d'une surface de 975 m² au prix de 5 000.00 € à LE PERE EOLE.
- Cession des parcelles cadastrées ZM n°231-232 et 235 d'une surface de 10 411 m² au prix de 358 750.00 € à JB PADEL.

La politique de l'habitat

- Cession de la parcelle cadastrée I n°344 et 345 d'une surface de 55 m² au prix de 15 000 € à Mme KHALLAFI.
- Cession de la parcelle cadastrée ZN n°403 d'une surface de 507 m² au prix de 9 090 € à M. CASTELAS et Mme PARRIN.
- Cession du bien cadastré B n°1066 d'une surface de 1 670 m² au prix de 1 670.00 € à M et Mme BARBA.
- Cession du bien cadastré D n°908 et 909 d'une surface de 436 m² au prix de 1 000.00 € à M. et Mme HOSTACHE.

M. GIORDANO interroge sur l'existence d'une convention entre la commune et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour l'accompagnement et le suivi des transactions foncières et agricoles sur le territoire communal. Il précise que, dans l'hypothèse où un tel partenariat n'aurait pas encore été formalisé, il se tient à la disposition de la municipalité pour soutenir et faciliter sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire indique qu'une telle convention lui semble être déjà en vigueur. Il s'engage toutefois à faire procéder aux vérifications nécessaires auprès des services concernés afin d'en apporter la confirmation officielle à M. GIORDANO dans les meilleurs délais.

27 votes pour.

22/ FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % (2000,00 €) du montant des indemnités des élus au titre de l'année 2026.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

Madame ANDRE formule deux observations relatives aux crédits de formation. Elle propose, d'une part, de porter le taux de financement à 15 % du montant total des indemnités de fonction pour l'année en cours, au lieu du minimum légal de 2 %. D'autre part, elle conteste la mention prévoyant une répartition strictement égalitaire des crédits entre les élus, soulignant que ce principe de répartition forfaitaire est dépourvu de base légale et doit, par conséquent, être retirée de la délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement précise déjà que les formations doivent être en cohérence avec les délégations et les actions menées par les conseillers. Il précise que la notion de répartition égalitaire a été introduite afin d'éviter une concentration des ressources au profit d'un seul élu et de garantir un accès équitable à la formation pour l'ensemble du conseil. Toutefois, Monsieur le Maire s'engage à solliciter une expertise juridique sur la légalité de cette clause et confirme qu'elle sera supprimée si son illégalité est avérée.

En conclusion, il est précisé que le budget alloué à la formation est actuellement fixé au taux plancher de 2 %, mais que cette enveloppe est susceptible d'être révisée à la hausse en cours d'année par le biais d'une décision modificative, en fonction de la nature et du volume des demandes de formation déposées par les élus.

- Suppression de la clause de répartition égalitaire : Cette mention, jugée illégale, est purement et simplement retirée.

22 votes pour.

5 votes contre.

23/ CONTRAT VAUCLUSE AMBITION POUR LA PÉRIODE 2026-2028

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé d'affecter une première partie de cette dotation aux opérations suivantes, relevant des thématiques de base :

Opérations (Thématiques Socles)	Montant HT	Taux de participation demandé	Part Départementale sollicitée
Sécurité : Équipement de police (Achat d'un véhicule)	33 068,33 €	35 %	11 573,91 €
Aménagement : Programme de voirie 2026	174 169,00 €	70 %	121 918,30 €
TOTAL ANNÉE 2026	207 237,33 €	--	133 492.21 €

27 votes pour.

24/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION SUD POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé la demande de subvention auprès de la Région avec un plan de financement qui s'établit comme suit :

Organisme / Financier	Taux sollicité	Montant (HT)
Conseil Régional (Région Sud)	35 %	11 573,91 €
Conseil Départemental (CVA 2026-2028)	35 %	11 573,91 €
Autofinancement Commune (Part directe)	30 %	9 920,51 €
TOTAL OPÉRATION	100 %	33 068,33 €

27 votes pour.

25/DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (SECTEUR RD 907, CHEMIN DU LAVOIR ET RUE DES ANCIENS COMBATTANTS)

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le programme de travaux de réhabilitation et de redimensionnement des réseaux d'assainissement sur les secteurs RD 907, chemin du Lavoir et rue des Anciens Combattants.

Il est approuvé la sollicitation de l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

Il est adopté le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant des travaux (HT) : 420 000 €
- Subvention Agence de l'Eau (50 %) : 210 000 €
- Autofinancement de la Commune : 210 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, ainsi que tout document administratif, technique et comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

27 votes pour.

26/DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA CRÉATION DU RESEAU AEP AU QUARTIER GAGNE-PAIN

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé le programme de travaux de création et d'extension du réseau d'eau potable au quartier du Gagne-Pain pour un montant total estimé à 67 436,00 € HT et la demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Il est adopté le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux (HT) : 67 436.00 €
Subvention Agence de l'Eau (50 %) : 33 718.00 €
Autofinancement de la Commune : 33 718.00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, ainsi que tout document administratif, technique et comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. GIORDANO, bien que favorable à ce projet d'extension, attire l'attention quant à des quartiers sur la commune qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif et à ce titre demande si des programmes sont prévus.

Monsieur le Maire précise que la gestion des extensions et des raccordements s'appuie sur le schéma directeur d'assainissement. Il indique que ce document de planification constitue l'outil de référence de la commune, permettant de hiérarchiser les interventions et de garantir que les investissements sont réalisés selon les priorités techniques et environnementales établies.

27 votes pour.

27/DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION SUD POUR LES AMÉNAGEMENTS AU PUBLIC DU GIRATOIRE ENTRE LA RD 907 ET LA RD 44

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé la demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aménagement durable pour un montant de 82 477,00 € HT (soit 20% de l'assiette éligible de 412 385,00 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, ainsi que tout document administratif, technique et comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. GIORDANO a formulé plusieurs interrogations relatives au projet de création d'un giratoire au croisement des RD 907 et RD 44. Il sollicite la communication de l'étude d'impact liée aux flux circulatoires si celle-ci a été réalisée. Il souhaite également obtenir une copie des documents de présentation du projet technique afin d'en appréhender les détails. Une attention particulière est portée à l'intégration des modes de déplacements actifs (cyclistes et piétons). M. GIORDANO s'interroge sur les aménagements prévus pour sécuriser et fluidifier la mobilité douce au sein de ce futur aménagement. La transmission de ces éléments est jugée indispensable par l'intéressé pour lui permettre de se prononcer de manière éclairée sur la pertinence et les modalités du projet.

Monsieur le Maire précise que ce projet était initialement inscrit dans le cadre d'un contrat de plan État-Région. Toutefois, le transfert de la Route Nationale 7 à la gestion départementale a entraîné un report des analyses préliminaires. Désormais, l'ensemble des études techniques est finalisé, ce qui permet d'envisager prochainement l'organisation d'une réunion de présentation en présence des élus.

27 votes pour.

28/CONVENTION D'OBJECTIFS ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES FÊTES POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Yannick TRUC

M. LEBEGUE, M. TRAMIER et M. BLANC ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

La subvention annuelle et la convention d'objectifs 2026 sont approuvées pour un montant de 39 000,00 € à l'association du Comité des Fêtes.

Madame ANDRE souhaite obtenir la communication du bilan et du compte de résultat du Comité des Fêtes relatifs à l'exercice précédent.

Monsieur TRUC rappelle que ces éléments comptables ont été officiellement présentés lors de la dernière assemblée générale de l'association.

Monsieur le Maire précise pour sa part que le conseil d'administration du Comité intègre quatre représentants élus de la commune, assurant ainsi un suivi rigoureux de la gestion financière. Il souligne qu'une attention particulière est portée à la transparence des comptes, laquelle justifie la cohérence de la subvention sollicitée auprès de la municipalité.

24 votes pour.

29/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS LOCALES*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

M. LEBEGUE, M. BLANC, M. HADJ-MAHDI, M. BOYER, M. DUMAS, Mme ANDRE, Mme GRAS, Mme GILLET, Mme BACON et Mme PHILIPPE ont quitté la salle.

Il est approuvé le versement des subventions de fonctionnement 2026 de la manière suivante :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2026
APPRENDRE DES ANCIENS	300 €
C.H.C.M.	1 800 €
FORME ET BIEN-ETRE	400 €
FOYER DE L'AGE D'OR	800 €
FOYER DES JEUNES	3 500 €
JUDO CLUB	1 500 €
LA SOUCO DE DERBOUX	3 000 €
SOU DES ECOLES LAÏQUES	4000 €
SPORTING CLUB MONDRAGON	5 200 €
SOCIÉTÉ CHASSE ST HUBERT	460 €
AAPMA LA GAULE DU RHONE	900 €
TENNIS CLUB	2500 €
VENDAQUI	300 €
BOUILLONS D'IDEES	200 €
VIEUX DRAGONS	250 €

17 votes pour.

30/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AU SYNDICAT D'INITIATIVE*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

Il est approuvé de verser une subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2026 au Syndicat d'Initiative de Bollène.

27 votes pour.

31/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA RÉSISTANCE » - ANACR*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

Il est approuvé de verser une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2026 à l'association « Les Amis de la Résistance »

27 votes pour.

32/SUBVENTION AUX OCCE POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN AU TITRE DE L'ANNÉE 2026*Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER*

Il est approuvé de maintenir le dispositif actuel, à savoir une dotation de 120 € par classe, soit une enveloppe globale de 1 920 € pour les 16 classes de l'école maternelle et élémentaire.

27 votes pour.

33/ SUBVENTION A L'OCCE POUR DU MATERIEL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COUR APAISÉE À L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN 2026

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est approuvé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école maternelle de 158.21€ pour couvrir les frais d'achat de matériaux dans le cadre du dispositif « cour apaisée ».

27 votes pour.

34/SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2026, et au regard des documents présentés à la commune, il est approuvé d'attribuer une subvention de 20 000 €.

27 votes pour.

35/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 À L'ASSOCIATION « PRÉVENTION ROUTIÈRE »

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Il est approuvé de verser une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2026 à l'Association Prévention Routière.

27 votes pour.

36/CIMETIÈRE DE PEYRAFEUX I : MODIFICATION CONCESSION TRENTENAIRE EN PERPÉTUELLE À MME SANCHEZ MIREILLE

Rapporteur : Jean François TRAMIER

Monsieur le Maire a quitté la salle.

La modification de la concession trentenaire en perpétuelle est approuvée.

26 votes pour.

37/SERVICE COMMUN « ACTIONS JEUNESSE » - CONVENTION DE PARTENARIAT 2025/2027 ENTRE LA CCRLP ET LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UN SÉJOUR ANNUEL INTER COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

La convention de partenariat 2025/2027 entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et la commune dans le cadre d'un séjour annuel inter-collectivité est approuvée.

27 votes pour.

38/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE BOLLÈNE / LAMOTTE DU RHÔNE / LAPALUD / MONDRAGON ET MORNAS D'UN RELAIS PETITE ENFANCE

Rapporteur : Nadine GILLET

La convention constitutive d'une entente intercommunale pour la gestion d'un service commun de Relais Petite Enfance (R.P.E.) entre les communes de Lamotte du Rhône, Lapalud, Mondragon, Mornas et Bollène est approuvée.

M. MAUCCI souligne que 10 des 13 EPCI du territoire ont déjà adopté la compétence facultative relative aux Relais Petite Enfance (RPE). S'appuyant sur une analyse technique partagée par la CAF et la MSA, il démontre que l'exercice de cette compétence à l'échelle intercommunale garantit un service aux familles d'une qualité supérieure.

Considérant que les enjeux de mobilité et de garde d'enfants dépassent les frontières communales, il exprime le souhait que ce transfert de compétence soit acté au cours de la présente mandature, afin d'harmoniser l'offre de service sur l'ensemble du territoire. Cette convention ne peut être suffisante à elle seule.

Monsieur le Maire prend note de cette observation.

27 votes pour.

39/COMPOSITION DES MEMBRES DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION D'UN SERVICE COMMUN RELAIS PETITE ENFANCE

Rapporteur : Benoît SANCHEZ

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour un vote à main levée.

Mesdames ALTIER Marie-Andrée, GILLET Nadine et RIGGIO Béatrice se sont portées candidates pour siéger au sein de ladite commission. Madame POILROUX Magali s'est aussi portée candidate.

La désignation en qualité de membres titulaires de la commission spéciale de l'Entente intercommunale est la suivante :

- Madame ALTIER Marie-Andrée
- Madame BACON Elodie
- Madame RIGGIO Béatrice

27 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Décision d'attribution d'un bien communal**

Attribution d'un bail précaire à usage professionnel à la SA. PC. pour l'exploitation de son activité sur la parcelle section ZK n° 338 à compter du 1^{er} mars 2026 – Décision n° 7/2026.

- **Décision décidant de la révision de loyer d'un bien communal**

Le loyer mensuel du logement situé n°168 Rue Anatole France et occupé par M. « R » est porté à 549€ à compter du 1^{er} avril 2026 (loyer antérieur 545€) - Décision n°10/2026.

- **Décision du Maire :**

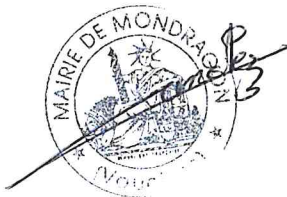
Décision 11/2026 : Avenant n°1 au Marché 20240903 pour la construction de la sénioriale concernant le lot 3 Charpente – Plus-value de 3500€ HT soit un montant total du marché de 148 646€ HT.

La séance est levée à 20h24.

Fait à MONDRAGON, le 24 avril 2026





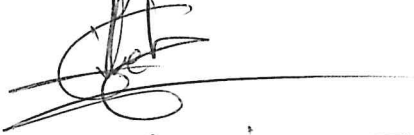












Le Maire de Mondragon,
Benoît SANCHEZ.

Le Secrétaire de séance,
Patrice MARSEILLES.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrice Marseilles', written in a cursive style.

Signature des membres présents :

- 1- SANCHEZ Benoît 
- 2- TRAMIER Jean François 
- 3- ALTIER Marie Andrée 
- 4- TRUC Yannick 
- 5- GILLET Nadine 
- 6- MARSEILLES Patrice 
- 7- GRAS Sabine 
- 8- LEBEGUE Jean 
- 9- SABATIER Thierry 
- 10- LLORET Suzy 
- 11- RIGGIO Béatrice 
- 12- ROMANINI Bruna 
- 13- BLANC DIDIER 
- 14- HADJ-MAHDI Stéphane 
- 15- BACON Elodie 
- 16- AIME Nicolas 
- 17- PHILIPPE Virginie 

18- BOYER Nicolas



19- LOPEZ Céline

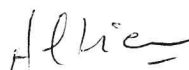


20- DUCROS Jessica

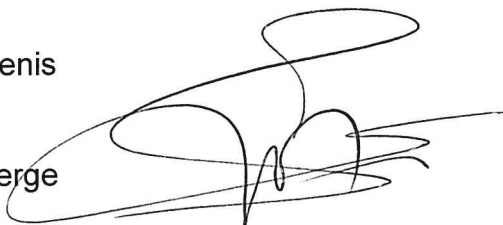


21- GARCIA Aurélie

22- DUMAS Axel



23- MAUCCI Denis



24- BASTET Serge



25- ANDRE Annie



26- GIORDANO Pierre-Henry



27- POILROUX Magali

